

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 octobre 2024
Délibération N°	04
Date de la convocation	18 octobre 2024
Objet	1.1.1 Ouverture des opérations de réhabilitation

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme BOUIDA)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M RIGAUD)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241029-20241029-04-DEV-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Objet : 1.1.1 - Ouverture d'opérations de réhabilitation.

AGDE - Résidence Algues Brunes (opération 274)

18 Logements collectifs.

CLERMONT L'HERAULT - Résidence Guy de Maupassant (opérations 1202)

33 logements collectifs.

CLERMONT L'HERAULT - Résidence Guy de Maupassant (opérations 1203)

16 logements collectifs.

ST MATHIEU DE TREVIERIS - Résidence Le Jeantout (opération 6002)

13 logements collectifs.

FRONTIGNAN- Résidence Les Roitelets (opération 7401)

50 logements collectifs.

VILLENEUVE LES MAGUELONE - Résidence Les Rivages de l'Arnel (opération 8801)

92 logements collectifs.

Le 29 octobre 2024

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant le Plan Stratégique de Patrimoine et la nécessité de procéder à la réhabilitation des 6 opérations mentionnées ci-dessus :

- Le premier objectif est la remise en état, la mise aux normes, la mise en sécurité des équipements et le changement des installations vétustes.
- Le second est de réaliser une rénovation énergétique globale pour satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires de rénovation (objectif minimal attendu est : soit une diminution de 35 % minimum des consommations chauffage ou le label BBC rénovation) :
- Le troisième est de permettre une amélioration de l'usage, une revalorisation et une meilleure attractivité de ces trois codes programmes immobiliers.

et selon le budget défini pour chacune d'entre elles,

Opérations	Communes	Résidences	Mise en service	Nb logts	Descriptif travaux	Budget
274	AGDE	Algues Brunes	01/01/1975	18	Réhabilitation avec bouquet de travaux	990K
1202	CLERMONT L'HERAULT	Guy de Maupassant	01/07/1955	33	Réhabilitation avec bouquet de travaux	2 310K
1203	CLERMONT L'HERAULT	Guy de Maupassant	16/03/1962	16	Réhabilitation avec bouquet de travaux	1 120K
6002	ST MATHIEU DE TREVIER	Le Jeantout	01/02/1987	13	Réhabilitation avec bouquet de travaux	650K
7401	FRONTIGNAN	Les Roitelets	01/07/1988	50	Réhabilitation avec bouquet de travaux	2 600K
8801	VILLENEUVE LES MAGUELONE	Les Rivages de l'Arnel	01/03/1987	92	Réhabilitation avec bouquet de travaux	6 440K

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De lancer les réhabilitations avec bouquet de travaux sur les opérations précitées et de valider ainsi leur budget pour un montant prévisionnel de travaux en cohérence avec les conclusions des études menées.

Autorisant ainsi :

Pour le code programme 274 : l'ouverture comptable et opérationnelle pour un montant de 990 000 € TTC ;

Pour le code programme 1202 : l'ouverture comptable et opérationnelle pour un montant de 2 310 000 € TTC

Pour le code programme 1203 : l'ouverture comptable et opérationnelle pour un montant de 1 120 000 € TTC

Pour le code programme 6002 : l'ouverture comptable et opérationnelle pour un montant de 650 000 € TTC

Pour le code programme 7401 : l'ouverture comptable et opérationnelle pour un montant de 2 600 000 € TTC

Pour le code programme 8801 : l'ouverture comptable et opérationnelle pour un montant de 6 440 000 € TTC

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

